
CCFP du 6 Décembre 2016 (suite)

Projets de décrets Déontologie

Solidaires constate que les trois projets de décrets présentés au CCFP (conflit d'intérêts, cumul d'activités, et déclaration de situation patrimoniale), traduisent une volonté gouvernementale de durcir les règles déontologiques applicables aux fonctionnaires par transposition de la loi sur la transparence de la vie publique. Cette loi résulte du scandale public suscité par l'affaire Cahuzac, en 2013, qui a fait ressortir la nécessité d'appliquer des règles déontologiques plus rigoureuses à la vie politique.

Point n'était besoin d'étendre le champ d'application de cette loi aux fonctionnaires, déjà soumis à de strictes règles déontologiques.

C'est ainsi que Solidaires relève que le projet de décret relatif aux conflits d'intérêts se surajoute aux nombreux dispositifs déjà existants et fait donc bien souvent doublon. S'agissant de la prévention des conflits d'intérêts, c'est une véritable usine à gaz qui est mise en place. Le fonctionnaire devra en effet désormais répondre d'une part au dispositif de son propre secteur administratif, dont on relèvera au passage qu'il est plus adapté aux situations de conflits d'intérêts qui peuvent être rencontrées, et d'autre part aux exigences du projet de décret présenté aujourd'hui au CCFP.

Ajoutons que le champ d'application de ce projet de décret s'étend trop largement à des milliers d'agents, jusqu'à la catégorie B !

On constate de surcroît que les sanctions prévues par ce projet de décret relèvent de l'artillerie lourde : jusqu'à 45 000 euros d'amende et 3 ans de prison !

Concernant le projet de décret relatif aux déclarations de situations patrimoniales, Solidaires relève qu'il ne comprend aucune disposition relative au contrôle des dites déclarations.

Des questions se posent :

Quel service contrôlera ces déclarations (afin de déceler omissions ou sous-évaluations) ? Serait-ce la DGFIP qui dispose de la compétence et moyens de recoupements ? Quid des moyens humains pour réaliser ce contrôle ? Aujourd'hui, il est clair que les services n'ont pas les moyens de les contrôler, eu égard aux suppressions d'emplois subies (c'est le cas de la DGFIP).

Par ailleurs, toutes les déclarations de situation patrimoniale doivent être contrôlées de manière égale, des élus comme celle des fonctionnaires.

Pour Solidaires, il est inacceptable que le pouvoir politique fasse supporter aux fonctionnaires de cette manière, le poids de règles déontologiques supplémentaires et surabondantes, plutôt de concentrer l'action de prévention déontologique sur la sphère politique, où le besoin s'en fait grandement sentir.

C'est tout simplement ce qui s'appelle déplacer le problème !

Solidaires votera contre les projets de décrets relatifs aux conflits d'intérêts et à la déclaration de situation patrimoniale.